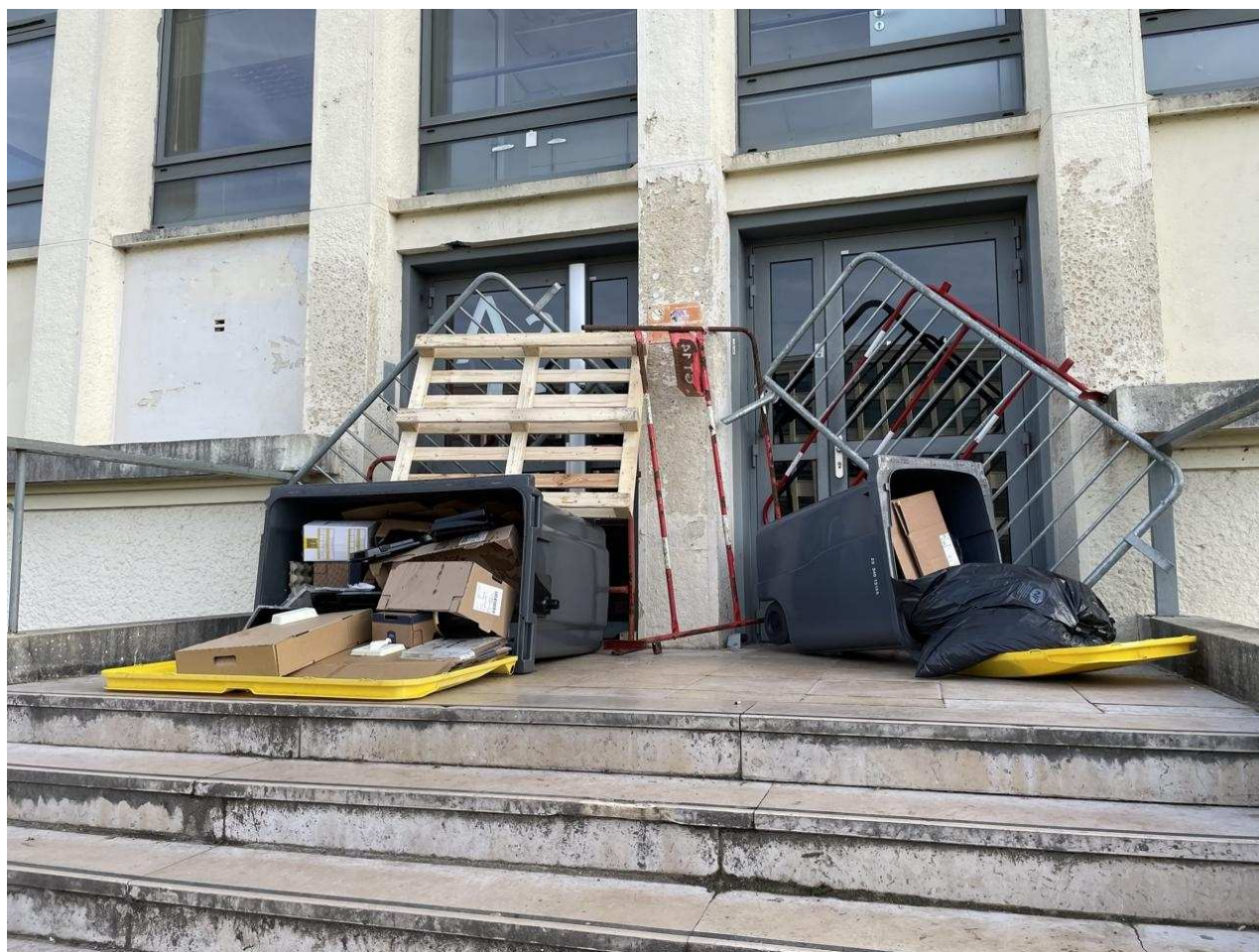


« L'enseignement supérieur se privatise » : à Caen, des étudiants dénoncent les coupes budgétaires



Poubelles, barrières... Les entrées de plusieurs bâtiments étaient inaccessibles, ce mercredi 5 février 2025, sur le Campus 1 de l'université de Caen (Calvados). Ouest-France

Une centaine d'étudiants et étudiantes a voté le blocage du Campus 1 de l'université de Caen (Calvados), mardi 4 février 2025. Toute la journée, mercredi, quatre bâtiments ont été rendus inaccessibles. Motifs de la colère ? Les coupes budgétaires et l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants à distance.

« **Nous sommes arrivés dès 6 h pour bloquer.** » Sur le Campus 1 de l'université de Caen (Calvados), ce mercredi 5 février 2025, les entrées des bâtiments A, B, D et E sont barricadées, rendues inaccessibles par des poubelles, des barrières, mais aussi par la présence de petits

groupes d'étudiants et d'étudiantes.

La veille, en assemblée générale, une centaine d'entre eux a voté le blocus. Une première depuis 2023 et la mobilisation contre la réforme des retraites.

Cette fois, le motif de la colère est tout autre. « **On dénonce les coupes budgétaires. L'État donne moins à l'enseignement supérieur, qui se privatise. Ce sont les étudiants qui sont touchés au final** », regrette Lili, étudiante en L2 de sociologie et [représentante du syndicat L'Union pirate au conseil d'administration de l'université](#).

« Le déficit budgétaire, il va tous nous toucher »

À [Caen](#), un point de crispation a véritablement lancé le mouvement : l'augmentation de 400 € des frais d'inscription pour les étudiants à distance, couplée à la mise en place d'un tarif de 350 € pour les frais de télésurveillance des examens en distanciel. « **C'est un sujet qui avait été mis sur la table en 2024, mais grâce à une motion votée en conseil d'administration, il a été suspendu jusqu'à nouvel ordre. Un nouveau vote est prévu pour vendredi, sauf que c'est déjà sur Parcoursup** », s'étonne Lili.

Devant le bâtiment B, Gabrielle, étudiante en L1 sciences de l'éducation, est également mobilisée. « **Ça commence par l'enseignement à distance, mais on doit se battre parce que ça nous concerne aussi**, estime celle qui est également membre de L'Union pirate. **Le déficit budgétaire, il va tous nous toucher. Ils vont devoir supprimer des places, supprimer des filières ou augmenter les frais d'inscription pour tout le monde.** »



Sur le Campus 1 de l'université de Caen (Calvados), les entrées des bâtiments A, B, D et E ont été bloquées, mercredi 5 février 2025. Ouest-France

Certains publics exonérés de ces frais

De son côté, l'université assure que cette augmentation ne sera pas imposée à tous les étudiants en distanciel, mais à ceux éligibles à la formation continue, notamment actifs et pouvant se trouver dans des secteurs géographiques éloignés, souvent dans une tranche d'âge plus élevée.

Les publics « empêchés » (détenus ou personnes en situation de handicap) ne seraient pas concernés. « **Ces publics seront exonérés totalement** », précise Sandy Campart, vice-président de l'université de Caen. Ces frais, alignés « **sur la moyenne des tarifs pratiqués ailleurs** » permettent de « **pouvoir continuer à travailler sur la maintenance de la plateforme** » de cours à distance. Ils sont établis sans volonté de « **concurrence** » entre les établissements et sans que ce coût « **ne se reporte sur les étudiants en formation initiale** », sur site, précise par ailleurs la direction.

Ces frais avaient été suspendus en 2024, à cause d'un problème de facturation, selon la direction. « **Là, on les réactive** », résume Sandy Campart.

Le blocage reconduit



L'assemblée générale a réuni une centaine d'étudiants, mercredi midi. Ouest-France

Pour décider de la suite à donner au mouvement, les étudiants bloqueurs se sont rassemblés en assemblée générale, à midi, sur l'esplanade du Campus 1. « **On est dehors, on peut être écoutés par n'importe qui** », s'inquiètent-ils, dans une assemblée soutenue par « **l'Union pirate, la CGT Sela (syndicat des étudiants, lycéens et apprentis) et Solidaires étudiant(e)s** ». Avant de décider, après discussion, de poursuivre le blocus « **sans en préciser les modalités** ».

Tiphaine LE BERRE et Kevin VERGER.